

## **PROCES VERBAL REUNION DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de RODELLE, dûment convoqué le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Rodelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Maire.

### Présents :

M. LALLE, Mme FERAL, M. CLAPIER, Mme ROLLAND, Mme CATUSSE, M. DALLO, M. GRAS, Mme PETIT, M. PUECH.

### Pouvoirs de vote :

Madame Martine HENS donne pouvoir de vote à monsieur Jérôme DALLO

Madame Nathalie SAHUC donne pouvoir de vote à madame Céline ROLLAND

Monsieur Gérard TURLAN donne pouvoir de vote à monsieur Jean-François CLAPIER

Madame Nathalie GRIPPON donne pouvoir de vote à madame Evelyne PETIT

Monsieur Jean-Michel LEMOURIER donne pouvoir de vote à monsieur Maxime PUECH

### Excusé :

Monsieur Julien PRIVAT

Secrétaire de séance : Madame Véronique CATUSSE.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Principal de la Commune
- Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Commune
- Affectation des résultats du Budget Principal
- Vote des taux d'imposition pour 2023
- Vote du Budget Principal 2023 de la Commune
- Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques
- Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques
- Affectation des résultats du Budget Panneaux Photovoltaïques
- Vote du Budget Annexe 2023 Panneaux photovoltaïques
- Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle
- Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle
- Affectation des résultats du Budget Couvent de Chantemerle
- Vote du Budget Annexe 2023 Couvent de Chantemerle
- Tableau des effectifs 2023
- Entrée du Site de Rodelle – Choix de la maîtrise d'œuvre
- Entrée du Site de Rodelle – Plan de financement
- Adhésion groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie
- Rénovation énergétique de la Maison du Causse – Plan de financement
- Travaux en cours et à réaliser
- Questions diverses

**Monsieur le Maire indique une modification de l'ordre du jour, le point suivant sera abordé :**

- **Cession de biens immobiliers communaux. Compromis de vente de l'ancien Presbytère de Lagnac.**

Cette modification de l'ordre du jour est votée à l'unanimité des membres présents.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022**

Le procès-verbal a été transmis à tous les élus par mail le 12 avril 2023. Monsieur le Maire demande aux élus s'il y a des observations sur le compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Principal de la Commune :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Commune :**

Compte administratif de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	717 489.36
RECETTES	845 164.13
RESULTAT DE L'EXERCICE	127 674.77
RESULTAT N-1	131 980.94
RESULTAT CUMULE	156 674.77
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	407 835.55
RECETTES	751 981.19
RESULTAT DE L'EXERCICE	344 145.64
RESULTAT N-1	12 422.75
RESULTAT CUMULE	356 568.39

Restes à réaliser dépenses : 916 300.35 €

Restes à réaliser recettes : 425 583.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame FERAL Marielle, 1<sup>ère</sup> adjointe, décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Commune.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Affectation des résultats du Budget principal :**

Approuvé à l'unanimité des membres votants

<b>AFFECTATION :</b>	<b>156 674.77</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement : Au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>135 000.00</b>
2) Report en fonctionnement R 002	<b>21 674.77</b>

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Vote des taux d'imposition pour 2023 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les nouvelles bases d'imposition de 2023 afin de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et de voter les taux d'imposition pour le Budget Primitif de 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de + 3.5 % le taux des taxes pour 2023 à savoir :

	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	689 700	42.07 %	290 157
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	74 300	92.74 %	68 906
<b>Taxe habitation (RS)</b>	143 434	12.96 %	18 589
<b>Produit fiscal attendu</b>			<b>377 652</b>

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune :**

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2023 de la Commune. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget arrêté lors des précédentes réunions, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>907 587.55</b>	<b>907 587.55</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 633 614.08</b>	<b>1 633 614.08</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 541 201.63</b>	<b>2 541 201.63</b>

Ce budget permettra de réaliser les programmes suivants :

- Achèvement des travaux d'extension du groupe scolaire de Bezannes
- Aménagement de la Plaine de Jeux de l'Aubarède
- Aménagement du parking de Rodelle
- Rénovation énergétique de la Maison du Causse
- Frais d'études : école, Laubarède, entrée du site de Rodelle, Salle des fêtes de St Julien de Rodelle
- Achat de terrains
- Travaux de voirie
- Achat de radars pédagogiques et panneaux d'affichage
- Entretien des stades

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le compte de gestion du Budget Panneaux Photovoltaïques du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Panneaux photovoltaïques :**

Compte administratif de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 503.70
RECETTES	3 919.33
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 415.63
RESULTAT N-1	2 195.92
RESULTAT CUMULE	2 313.70
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 320.00
RECETTES	3 297.85
RESULTAT DE L'EXERCICE	-22.15
RESULTAT N-1	-1 297.85
RESULTAT CUMULE	-1 320.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame FERAL Marielle, 1<sup>ère</sup> adjointe, décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Panneaux Photovoltaïques.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Affectation des résultats du Budget Panneaux Photovoltaïques :**

Approuvé à l'unanimité des membres votants

<b>AFFECTATION :</b>	<b>2 313.70</b>
Report en investissement R 1068	<b>1 320.00</b>
Excédent de fonctionnement R002	<b>993.70</b>

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Vote du Budget Annexe 2023 Panneaux photovoltaïques :**

Monsieur le Maire, présente le projet de budget annexe 2023 « Panneaux photovoltaïques ». Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget arrêté lors des précédentes réunions, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	4 848.12	4 848.12
<b>Section d'investissement</b>	3 962.35	3 962.35
<b>TOTAL</b>	<b>8 810.47</b>	<b>8 810.47</b>

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe Couvent de Chantemerle du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle :**

Compte administratif de l'exercice 2022 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	49 129.73
RECETTES	56 547.62
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 417.89
RESULTAT N-1	58 034.46
RESULTAT CUMULE	65 452.35
<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	8 000.00
RECETTES	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-8 000.00
RESULTAT N-1	8 702.00
RESULTAT CUMULE	702.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame FERAL Marielle, 1<sup>ère</sup> adjointe, décide, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Couvent de Chantemerle.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Affectation des résultats du Budget Couvent de Chantemerle :**

Approuvé à l'unanimité des membres votants

<b>AFFECTATION :</b>	<b>65 452.35</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement :	<b>20 000.00</b>
Report en fonctionnement R 002	<b>45 452.35</b>

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Vote du Budget Annexe 2023 Couvent de Chantemerle :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, APPROUVE le budget annexe 2023 Couvent de Chantemerle arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	86 039.75	86 039.75
<b>Section d'investissement</b>	30 891.75	30 891.75
<b>TOTAL</b>	<b>116 931.50</b>	<b>116 931.50</b>

Ce budget permettra de réaliser les programmes suivants :

- Travaux d'embellissement du Couvent (peintures, volets, salle de bains...)

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau des effectifs est un élément qui fait partie intégrante de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il est de ce fait appelé à être en constante mutation, la mise à jour intégrant les mouvements de personnel, les recrutements ainsi que les dernières réussites aux concours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal adopte le nouveau tableau des effectifs de la Commune de Rodelle :6 agents dont 3 agents à temps non complet.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Entrée du Site de Rodelle – Choix de la maîtrise d'œuvre :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a lancé une consultation pour la réalisation du projet d'aménagement du parking du Site de Rodelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants, décide :

- d'attribuer à M. Patrice CAUSSE, paysagiste concepteur, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Entrée du Site de Rodelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à prendre toute décision concernant l'exécution de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Entrée du Site de Rodelle – Plan de financement :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le site de Rodelle présente une richesse patrimoniale et culturelle qu'il est important de mettre en valeur.

Le projet de valorisation du site consiste en l'aménagement du parking avec notamment la création d'un belvédère, d'où les visiteurs pourront admirer le point de vue sur la vallée du Dourdou et la particularité géographique du site. Ce projet nécessitera d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section I numéro 1258 pour créer ce point de vue, réorganiser le stationnement résidents/visiteurs à l'entrée du village et former un véritable point d'accès aux différents circuits existants (sentiers de randonnées pédestres, Trail d'Aqui, VéloRoute...).

Plan de financement prévisionnel :

### **Dépenses :**

Travaux d'aménagement :	98 135,00 € HT
Frais d'études :	8 000,00 € HT
Acquisition foncière :	10 810,00 € HT
<b>Total :</b>	<b>116 945,00 € HT</b>

### **Recettes :**

Subvention Etat DETR (25%) :	29 236,25 €
Subvention Région Occitanie (25%) :	29 236,25 €
Subvention Département de l'Aveyron (25%) :	29 236,25 €
Autofinancement (25%) :	29 236,25 €
<b>Total :</b>	<b>116 945,00 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants, DÉCIDE :

- de réaliser les travaux d'aménagement de l'entrée du Site de Rodelle et d'inscrire ces travaux au Budget ;
- de solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron ;
- de valider le plan de financement susmentionné ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Adhésion groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie :**

Considérant la nécessité de procéder à l'installation et l'entretien des poteaux incendie implantés sur son territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants, DÉCIDE :

- d'adhérer au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie, coordonné par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS - RIGNAC et d'approuver l'acte constitutif afférent,

- d'autoriser le Président du S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC en sa qualité de coordonnateur, à signer les actes subséquents dans laquelle la commune de Rodelle sera partie prenante,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution et signer tous les actes subséquents à la présente délibération.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Rénovation énergétique de la Maison du Causse – Plan de financement prévisionnel et demande de Fonds Vert :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de mener une réflexion sur la réduction de la consommation des bâtiments communaux face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Il explique que le Fonds Vert, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, permettrait à la commune de bénéficier d'une aide de l'Etat pouvant atteindre 80% pour des travaux portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

La structure présentant la plus forte consommation énergétique est la Maison du Causse, utilisée par les élèves de l'école de Bezannes pour les activités scolaires et périscolaires, par des particuliers pour des événements familiaux et par les associations communales et départementales pour les activités et manifestations.

Plan de financement prévisionnel :

#### **Dépenses :**

Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique :	566,67 € HT
Installation d'une pompe à chaleur air/air :	30 354,64 € HT

Total :	<hr/> 30 921,31 € HT
---------	----------------------

#### **Recettes :**

Fonds Vert (80%) :	24 737,05 €
Autofinancement (20%) :	6 184,26 €

Total :	<hr/> 30 921,31€ HT
---------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants, DÉCIDE :

- de réaliser les travaux de rénovation énergétique de la Maison du Causse à Bezannes ;
- d'inscrire ces travaux au Budget ;
- de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert ;
- de valider le plan de financement susmentionné ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Cession de biens immobiliers communaux. Vente de l'ancien presbytère de Lagnac :**



Le Conseil Municipal avait décidé de proposer à la vente l'ancien presbytère de Lagnac et autorisé Monsieur le Maire à mandater un tiers pour la commercialisation de ce bien et à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Afin de vendre ce bâtiment avec du terrain contigu, les parcelles communales anciennement cadastrées Section F numéros 314, 316 et 506 ont été divisées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE le principe de cession par la Commune des parcelles cadastrées Section F numéros 315, 567, 569 et 572, d'une superficie totale de 1 247 m<sup>2</sup>, au prix de soixante-six mille euros (66 000 €), dont six mille euros (6 000 €) de frais d'agence, soit soixante mille euros (60 000 €) nets vendeur ;
- ACCEPTE la condition suspensive émise par l'acquéreur :
  - Obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel favorable pour les travaux de rénovation visés dans la demande du 11 avril 2023 enregistrée sous le numéro CU 012 201 23 G0013 ;
- FIXE au nom de la commune les conditions suivantes :
  - Acceptation par l'acquéreur du bien immobilier en l'état sans condition suspensive de prêt ;
  - Mise en place d'une servitude de tour d'échelle sans indemnité de part ni d'autre :
    - Fonds dominant : Parcelle F n° 566
    - Fonds servant : Parcelles F n° 567, 572 et 315
  - Mise en place d'une servitude de vue sans indemnité de part ni d'autre :
    - Fonds dominant : Parcelle F n° 566
    - Fonds servant : Parcelles F n° 567 et 569
  - Constituer toute servitude pour l'écoulement des eaux de pluie (fonds dominant et fonds servant)
  - Compromis de vente d'une durée de six mois, avec possibilité de reconduction expresse et pour une même durée maximum ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier ;
- DESIGNER Maître Jean-Marc BOUSSAGUET, notaire à ONET-LE-CHATEAU (12850) pour régulariser l'acte authentique de vente.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **Travaux en cours et à réaliser :**

### **Extension groupe scolaire de Bezannes :**

Monsieur CLAPIER indique que les travaux avancent comme prévu.

Le raccordement en électricité à partir du bâtiment existant sera réalisé pendant les vacances scolaires où pendant le voyage scolaire de l'ensemble des classes.

Le conseil municipal souhaite que la clôture soit positionnée après la partie enherbée, afin que celle-ci soit comprise dans la cour de l'école.

Faire également des propositions sur la pose de portails.

Intervention de M. GRAS qui propose, suite à l'avancement des travaux, que l'entrée définitive dans les locaux soit effective après les vacances de Toussaint 2023.

Le conseil municipal souhaite qu'une visite du chantier soit organisée un soir dans la semaine.

### **Création d'un Espace de Loisirs Jeunes – Aménagement de la Plaine de Jeux de Laubarede :**

Monsieur le Maire indique que l'appel d'offres a été mis en ligne le vendredi 7 avril dernier, la remise des offres a été fixée au 3 mai 2023 à 12 heures.

Monsieur LALLE précise qu'une convention a été signée portant sur l'attribution d'une subvention sur les fonds européens (FEADER) d'un montant de 81 768.82 €.

### **Voirie :**

Intervention de Monsieur CLAPIER qui demande de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion la « reclassification des routes intercommunales ».

### **Questions diverses :**

Courrier de M. ANGLARS : Suite à la dissolution de l'association « Pays du Haut Rouergue », les conditions de partage de l'actif entre les communes, ont été fixées : la part revenant à la Commune de Rodelle s'élève à 3 034.24 €.

Panneaux d'information : Monsieur LALLE donne le compte rendu de la réunion avec M. SEITE, responsable de la Sté IVICOM.

Suite au non fonctionnement du panneau de Bezannes, et sachant qu'en 2025 la 2G va disparaître IVICOM espère obtenir le développement d'un routeur 4G d'ici la fin d'année maximum.

Après plusieurs interventions des conseillers, il est demandé de se renseigner si cette société veut bien reprendre les 2 panneaux (St Julien et Bezannes) et nous fournir un devis pour le remplacement de ces derniers ou bien garder les deux et accepter la proposition de fournir un boîtier 4 G d'ici 6 mois. Sans solution passé ce délai, ils devront rembourser les panneaux.

Réunion nouveaux arrivants : Le conseil s'interroge sur comment compiler un maximum d'informations pratiques pour aider les nouvelles populations à bien s'installer sur notre commune.

Une réunion sera organisée le 16 juin à Rodelle. Une invitation avec coupon pour la réponse sera adressée aux nouveaux arrivants.

Représentants des parents d'élèves de Bezannes : Prévoir le 2 mai prochain une rencontre avec les représentants des parents d'élèves, afin de les informer sur les décisions prises pour la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,  
Jean-Michel LALLE

La secrétaire de séance,  
Véronique CATUSSE